

3^{ème} partie :

Quel avenir pour les pratiques musicales amateurs collectives en Mayenne ?

Sommaire 3^{ème} partie

1 Quels objectifs fondamentaux pour le développement des pratiques musicales amateurs collectives en Mayenne ? 128

1.1 Quelle ambition pour les pratiques musicales amateurs collectives en Mayenne ? 128

- 1.1.1 Le projet d'association comme révélateur des fonctions d'un ensemble musical amateur ... 128
- 1.1.2 Un regard des acteurs plutôt pessimiste sur l'avenir des pratiques musicales amateurs collectives 129
- 1.1.3 Une volonté pour que les pratiques évoluent mais encore peu d'actions concrètes 130

1.2 Quels rôles pour les pratiques musicales amateurs collectives ?.. 131

- 1.2.1 Des pratiques musicales amateurs collectives qui permettent de pratiquer... la musique 131
- 1.2.2 Des pratiques musicales collectives qui ont un rôle dans le développement personnel des individus 131
- 1.2.3 Les rôles des pratiques musicales collectives pour la société 133

1.3 Objectifs fondamentaux sur lesquels peut s'appuyer le développement des pratiques musicales amateurs collectives..... 135

- 1.3.1 L'accessibilité 135
- 1.3.2 La diversité 135
- 1.3.3 La qualité 135
- 1.3.4 La proximité 136

2 Points faibles et points forts des pratiques musicales amateurs collectives en Mayenne 137

2.1 Des cadres des pratiques musicales amateurs collectives en Mayenne qui offrent un potentiel de développement intéressant..... 137

- 2.1.1 Des cadres qui peuvent être des moteurs pour le développement de la pratique musicale amateur..... 137
- 2.1.2 Mais qui peuvent, dans certains cas, constituer des freins 139

2.2 Des difficultés de recrutement de nouveaux musiciens amateurs . 141

- 2.2.1 Un constat..... 141
- 2.2.2 ...et différentes causes 141

2.3 Des pratiques musicales qui évoluent et qui font preuve de dynamisme..... 143

- 2.3.1 Une évolution qui peut être retardée par certains facteurs..... 143
- 2.3.2 ...Mais confortée par d'autres 144

3 Pistes d'actions et de réflexions pour favoriser le développement des pratiques musicales amateurs collectives en Mayenne.....147

3.1 Des propositions à partager dans le cadre d'une large participation des acteurs 147

3.1.1 Des pistes d'actions et de réflexions qui ne sont que...des pistes 147

3.1.2 La question des moyens à mettre en œuvre..... 147

3.2 Pistes d'actions et moyens de réalisation proposés 148

3.2.1 Les pistes d'actions 148

3.2.2 Quels moyens déployer pour mettre en œuvre ces pistes d'actions ? 159

3^{ème} partie : Quel avenir pour les pratiques musicales amateurs collectives en Mayenne ?

Cette troisième partie a pour objectif de présenter une réflexion sur l'avenir des pratiques musicales amateurs collectives en Mayenne. Dans un premier temps, seront exposés les objectifs fondamentaux sur lesquels doit, selon nous, s'ancrer le développement souhaité par les acteurs de ces pratiques. A partir de ces objectifs et de l'état des lieux (voir deuxième partie), sera ensuite établi un diagnostic qui aura pour but de mettre en lumière les points forts et les points faibles, actuels et à venir. Une dernière partie proposera enfin un certain nombre de pistes d'actions pour maximiser les moteurs et minimiser les freins du développement mis en lumière par le diagnostic.

1 Quels objectifs fondamentaux pour le développement des pratiques musicales amateurs collectives en Mayenne ?

1.1 Quelle ambition pour les pratiques musicales amateurs collectives en Mayenne ?

1.1.1 Le projet d'association comme révélateur des fonctions d'un ensemble musical amateur

Le projet d'association (le fait de s'associer pas, nécessairement dans le cadre d'une association type loi 1901) peut se définir comme les buts ou l'ensemble des objectifs autour desquels des personnes décident de se réunir pour former un ensemble musical. Il s'agit de comprendre pourquoi les personnes se réunissent. Ce projet d'association est souvent de l'ordre de l'implicite ou paraît si naturel qu'il n'est pas exprimé. Ainsi, à la question posée dans le questionnaire : « l'ensemble s'est-il doté d'objectifs à moyen ou long terme, d'un projet ? », il a souvent été répondu l'organisation future d'un concert ou d'un échange. Un complément de renseignement du questionnaire lors de l'entretien a permis de préciser la question. Dans ce cas les acteurs ont répondu que leur projet d'association était de :

- « Développer la vie sociale, l'esprit de groupe »,
- « Améliorer la qualité musicale »,
- « Développer des échanges avec d'autres formations »,
- « Représenter la ville »,
- « Permettre aux musiciens ne prenant plus de cours de jouer dans un ensemble pour se faire plaisir »,
- « Former des jeunes »,
- « Faire découvrir au public mayennais de grandes œuvres du répertoire »,
- « Participer à la vie culturelle locale »...

Il s'agit de quelques exemples des objectifs mis en avant par les acteurs des ensembles musicaux amateurs. Ils ne sont jamais classés : ils constituent souvent pour eux un tout indissociable. Il peut cependant exister des différences d'objectifs significatives entre ensembles. Ces différences dépendent alors de la diversité des degrés d'engagements, depuis l'engagement ludique à l'engagement semi-professionnel des ensembles et des musiciens. Cette diversité constitue une richesse car elle a pour conséquence la proposition d'offres complémentaires à l'ensemble des musiciens amateurs.

1.1.2 Un regard des acteurs plutôt pessimiste sur l'avenir des pratiques musicales amateurs collectives

Le regard porté par les acteurs sur l'avenir de leurs pratiques peut également constituer un indicateur important pour réfléchir aux objectifs et pistes d'actions à mettre en avant pour favoriser leur développement.

Des acteurs qui pensent que « l'âge d'or est terminé »

De nombreux acteurs pensent que les pratiques musicales amateurs collectives, dans leur forme actuelle, sont sur une pente descendante. Elles seront, d'après eux, inévitablement marquées par une diminution du nombre de pratiquants donc du nombre d'ensembles. Ainsi, un chef de dire : « *je pense qu'à l'avenir cela touchera moins de monde que maintenant* ». D'après les acteurs, certaines pratiques seraient plus menacées que d'autres : les batteries-fanfarses et les fanfarses en sont. D'après un directeur, « *ils sont dans un processus de mort annoncée. Ce sont des pratiques qui sont en sursis. On n'arrête pas une évolution quelle qu'elle soit. On peut la retarder* ». Un président prévoit le même sort pour les harmonies et, plus largement, pour la pratique musicale : « *les batteries-fanfarses à l'avenir sont mal barrées. Je pense que les harmonies suivent la même voie que les batteries-fanfarses mais avec 50 ans de décalage. Dans 70 ans il n'y aura même plus d'orchestres. Il y aura de moins en moins d'élèves dans les écoles de musique. On est tombé dans la culture Star'Ac. Il n'y a plus de culture de groupe. Les parents rechignent à donner cette culture aux enfants. Il y aura toujours une élite mais malheureusement on est en face de forces trop puissantes* ». Cette vision de l'avenir de la pratique musicale, très pessimiste, est loin d'être partagée par l'ensemble des acteurs rencontrés mais reflète assez largement les inquiétudes et interrogations qui peuvent se faire jour.

Une vision qui dépend très largement du contexte dans lequel évoluent les pratiques sur les territoires

Le regard que peuvent porter les acteurs sur l'avenir de leurs pratiques dépend relativement souvent du contexte dans lequel ils se trouvent : si les pratiques musicales se portent bien sur leur territoire, ils sont plutôt optimistes, si, au contraire, elles sont dans une dynamique inverse, ils sont plutôt pessimistes. Ainsi, dans les territoires où les chorales se portent bien, le plus souvent en espace urbain, les acteurs sont plutôt confiants. Une chef de chœur confirme : « *je pense que les chorales ont un bel avenir. Il y a un gros potentiel. A priori, pour le recrutement, je suis optimiste* ». Dans d'autres territoires plus ruraux où l'on constate un vieillissement des choristes, on est un peu plus soucieux sur l'avenir de ces pratiques dans leur forme actuelle.

1.1.3 Une volonté pour que les pratiques évoluent mais encore peu d'actions concrètes

La détermination des objectifs fondamentaux pour le développement des pratiques musicales collectives puis, ultérieurement, la proposition d'un certain nombre de pistes d'actions, nécessite de « prendre le pouls » de la volonté d'évolution des acteurs de ces pratiques.

Une prise de conscience de la nécessité d'une évolution...

Les acteurs sont globalement pessimistes par rapport à l'avenir des pratiques musicales amateurs sous leur forme actuelle. Un agent de développement culturel ajoute : « *je suis assez pessimiste par rapport aux pratiques amateurs telles qu'elles existent aujourd'hui. Je crois que ces pratiques ont un cycle de vie : elles naissent et elles meurent. C'est un peu le jeu du secteur associatif. Il faut accepter la disparition de certaines associations* ». Si la disparition d'un certain nombre d'ensembles semble inéluctable, il semble tout de même crucial qu'une pratique musicale amateur subsiste sur l'ensemble des territoires y compris les plus ruraux : il ne faudrait pas qu'aucune pratique ne succède à une disparition. C'est pourquoi, encourager un renouvellement, si une volonté existe pour l'accomplir semble être une solution...Un autre agent de développement explique ainsi son positionnement par rapport au soutien qu'il peut apporter au développement de la pratique amateur : « *je crois qu'il ne faut pas les alimenter artificiellement, il faut qu'il y ait une dynamique, une volonté* ». Cette dynamique, cette volonté d'évolution permanente semble exister chez une grande majorité d'ensembles. Elle est aussi vivace, voire plus vivace, chez les ensembles ne connaissant pas ou peu de difficultés que chez ceux en connaissant. Un sentiment de résignation semble en effet exister dans les ensembles les plus fragiles.

...qui n'est pas toujours suivie d'effets

Malgré une volonté générale d'évoluer, celle-ci est encore trop rarement suivie d'effets. Chez certains ensembles, souvent les plus « en difficulté » il semble régner un certain attentisme, une certaine résignation. Ainsi, à l'instar de ce chef, nous avons souvent entendu : « *je ne sais pas quoi faire, je n'ai pas de solutions* ». Il semblerait que les remises en cause en interne soient intervenues trop tardivement pour espérer relancer une nouvelle dynamique. C'est pourquoi l'idée d'une évolution constante des ensembles semble crucial : « *il ne faut pas attendre d'être au pied du mur pour réagir* ». Les ensembles en difficulté semblent par ailleurs être ceux étant également les « plus » isolés. Cela milite pour une mise en réseau plus développée des ensembles afin de partager les idées d'actions et passer d'un champ d'actions individuelles à un champ plus collectif.

Il existe une grande diversité de projets d'association qui constituent autant d'ambitions chez les ensembles musicaux amateurs. Cette diversité est une richesse à conserver car elle permet de proposer une offre complémentaire à l'ensemble des musiciens amateurs mayennais. Ces projets sont par ailleurs révélateurs de l'importance des différents rôles que joue la pratique collective. Toutefois, les acteurs rencontrés semblent dans leur majorité pessimistes par rapport à l'avenir de leur pratique. Ils ont globalement conscience de la nécessité d'une évolution continue, cette volonté n'étant pas toujours suivie d'effets notamment chez les ensembles les plus en difficulté.

1.2 Quels rôles pour les pratiques musicales amateurs collectives ?

1.2.1 Des pratiques musicales amateurs collectives qui permettent de pratiquer... la musique

Très prosaïquement, la pratique musicale au sein d'un ensemble amateur permet aux personnes de pouvoir jouer de la musique : elle est la cause, l'origine, la source de toutes les autres fonctions. Cette pratique peut offrir soit un accès direct à la musique, soit un débouché aux élèves des écoles de musique. Un président confirme : « *l'association existe pour le plaisir de faire de la musique, de jouer ensemble* ». Il ajoute : « *cela permet de ne pas avoir travaillé jeune pour rien. Il y a une question de rentabilité, on n'a pas fait cela pour rien. C'est dommage de prendre des cours et qu'il n'y ait rien après : c'est du gâchis* ».

La possibilité de pratiquer la musique au sein d'un ensemble amateur a également souvent été mise en avant comme une source de motivation, d'attractivité pour l'apprentissage d'un instrument en école de musique. D'après un directeur d'école, « *pour les musiciens, jouer en groupe, c'est une source de motivation : je suis catégorique* ». Un autre directeur confirme : « *la pratique collective, c'est indispensable pour un musicien : on ne peut rester à jouer dans sa chambre tous les jours. Et puis, c'est indispensable de se produire en public, la musique cela se partage* ».

Où l'on voit que l'existence d'ensembles musicaux amateurs peut être à la fois la cause et la conséquence d'une pratique musicale : une personne apprend à jouer de la musique dans une école de musique parce qu'elle peut continuer ensuite à jouer au sein d'un ensemble, et c'est parce qu'elle a appris la musique dans une école de musique qu'elle peut ensuite jouer au sein d'un ensemble amateur. On voit le rôle crucial des ensembles amateurs dans le développement des pratiques musicales à la fois comme créateur d'un débouché et d'une attractivité.

1.2.2 Des pratiques musicales collectives qui ont un rôle dans le développement personnel des individus

Une pratique musicale qui donne du plaisir aux musiciens amateurs

Le plaisir que l'on peut éprouver en jouant de la musique au sein d'un groupe est une fonction qui a été très souvent mise en avant par les acteurs. Pour un agent de développement culturel, « *la musique c'est fait pour fournir du bonheur, de la joie, de l'émotion, du plaisir... C'est important d'avoir des émotions collectives sur un territoire* ». Si la fin, le plaisir, semble être partagée par tous, les moyens pour y parvenir font débat. Il existe ainsi un certain nombre de tensions dans ce terme. La première réside dans le système d'opposition court terme/long terme. Des acteurs semblent regretter la recherche d'un plaisir immédiat : « *les gens sont de plus en plus individualistes : ils veulent un plaisir personnel tout de suite* » d'après un chef. D'autres acteurs veulent s'adapter à cette demande pour ne pas laisser de côté un trop grand nombre de personnes : « *mon but, c'est la satisfaction immédiate. Il y a une demande d'immédiateté. L'immédiateté c'est faire ce qu'on peut faire mais bien avec une certaine exigence. Chanter des chorals de Bach, ce n'est pas possible pour nous* ».

Un autre système d'opposition s'articule autour des notions de plaisir individuel ou collectif : l'individu doit-il se mettre au service du collectif pour créer un plaisir collectif dont il pourra retirer une quote-part peut-être pas équivalente à son investissement ? Ou doit-il chercher à retirer un plaisir individuel au sein d'un collectif ? Pour un directeur, « *le groupe ne doit pas exister pour le groupe : on est dans une société de l'individu. Il faut que l'individu ait envie de participer au groupe. On ne peut plus demander à quelqu'un de se sacrifier. L'identité « groupe » n'existe plus. Il faut que chaque individu gagne à être au sein d'un groupe. Dans les pratiques amateurs, il y a une dimension collective qui est très importante. Mais ce collectif, c'est un collectif au service de l'individu, cela répond dans notre société à quelque chose que l'on n'a plus* ». Pour d'autres acteurs, rares, le collectif doit primer sur l'individu et l'individu doit se mettre au service du collectif. Ainsi, pour prendre un exemple caricatural, s'il manque une trompette dans l'ensemble et qu'un enfant désire apprendre la musique, on lui conseillera fortement cet instrument sans, forcément, lui laisser une liberté de choix importante. Cet exemple est caricatural car il ne semble plus être d'actualité. Il peut cependant exister d'autres formes d'effacement de l'individu au service d'un bien collectif.

Enfin, il semble également exister un système d'opposition entre la recherche d'un plaisir dans le cadre d'une formation continue (individuelle ou collective) et de la recherche d'un plaisir musical pouvant s'appuyer sur les acquis originels des musiciens composant le groupe. Cette opposition pose la question de la place de la formation dans un ensemble amateur. Pour un directeur : « *[les musiciens] sont là par pur plaisir, il ne faut pas faire trop de pédagogie. Il ne faut pas aller trop loin* ». Pour d'autres chefs, une formation continue est indispensable pour continuer à donner du plaisir aux musiciens.

De nombreux autres systèmes d'opposition pourraient être mis en lumière tant les moyens pour parvenir au « plaisir » de jouer de la musique peuvent être nombreux voire contradictoires à l'échelle de l'individu puis du groupe. Il s'agit cependant, sans doute, des trois systèmes d'opposition fondamentaux sur lesquels s'en appuient d'autres. Ces systèmes sont bien sûr largement caricaturaux : il existe, en réalité, de nombreuses nuances entre les deux pôles énoncés dans chacun des systèmes.

Une pratique musicale collective créatrice de lien social

La rencontre avec l'autre est, d'après les acteurs, un facteur déterminant de motivation à jouer au sein d'un ensemble amateur. L'originalité des pratiques musicales collectives serait de faire se rencontrer des personnes d'horizons divers. D'après un chef, « *il y a vraiment une pluralité de personnes, de sexes, d'âges, de catégories socioprofessionnelles, cela marche bien, c'est un vrai bonheur* ». Pour la majeure partie des acteurs, la pratique de la musique prime sur la création de lien social. Pour d'autres acteurs, plus rares, la rencontre pourrait être plus importante que la musique. Selon un chef de chœur, dans la chorale, « *il y a deux catégories de choristes. Il y en a qui viennent pour chanter, d'autres ne détestent pas chanter : ils viennent pour rencontrer des gens, pour retrouver des amis* ». Pour un autre chef de musique : « *les gens viennent plus à la répétition pour la rencontre que pour la musique, il y en a 10% qui viennent parce qu'ils aiment la musique. On boit un coup après chaque répétition. Souvent, on n'est pas pressés de partir* ».

Une pratique musicale qui a un rôle éducatif

La fonction éducative de la pratique musicale a également souvent été mise en exergue par les acteurs, notamment, dans certains cas, dans le cadre d'un système d'opposition avec le sport. Pour un élu, « *c'est intéressant de pouvoir décrypter des notes, faut voir tout ce que cela peut ouvrir. L'ouverture à la culture, c'est un formidable atout pour réussir. C'est une école de la rigueur, de la discipline. Cela cultive la mémoire. Tout le monde ne peut pas être musicien. Mais je pense que la pratique de la musique devrait faire partie de l'instruction élémentaire. Tout le monde devrait avoir la chance de toucher un instrument. La musique, cela devrait faire partie intégrante de la vie d'une personne, lui donner un sens critique, une autonomie de choix* ».

Des pratiques musicales qui peuvent agir comme une thérapie

Dans des cas, peu nombreux, les pratiques musicales collectives ont été présentées comme pouvant avoir une action thérapeutique sur les individus. Pour un directeur, la rencontre avec d'autres pour porter un projet commun pourrait agir sur l'équilibre mental des personnes : « *on a besoin de former des communautés : les humains se rencontrent pour former quelque chose ensemble. C'est un besoin de la société. Quelque part, c'est un garde-fou pour les personnes qui ne sont pas bien dans leur peau. Ce sont souvent elles les plus accrochées* ». Pour un chef de chœur, la pratique du chant procurerait elle-même un bien-être : « *le chant apporte beaucoup sur l'équilibre humain. Cela fait appel au corps, à soi. Si on faisait faire une demi-heure par jour de chant aux enfants, cela serait extraordinaire. Cela ne prend pas énormément de temps* ».

1.2.3 Les rôles des pratiques musicales collectives pour la société

Une pratique musicale qui enrichit la vie sociale des territoires

La présence d'un ensemble musical amateur sur un territoire a été saluée par beaucoup d'acteurs pour la vie sociale qu'il génère. Ce rôle est à rapprocher des liens sociaux qui se tissent entre les individus grâce à la pratique de la musique. Nombre d'ensembles musicaux sont structurés sous une forme associative. La présence d'une association sur un territoire permet de faire vivre un territoire, ce qui fait dire à un élu : « *un ensemble amateur, c'est important pour la vie associative : c'est d'abord une association* ».

Des pratiques musicales qui sont un enjeu pour l'aménagement et le développement des territoires pour l'attractivité qu'elles créent

D'après les élus rencontrés, la présence d'ensembles musicaux sur un territoire et plus largement la présence d'une pratique musicale, joue un rôle très important dans l'attractivité d'un territoire par rapport à de nouvelles activités et à de nouvelles populations. D'après un élu, « *s'il y a des personnes qui viennent s'installer, il faut que l'on puisse les accueillir dans de bonnes conditions et leur proposer de jouer dans un ensemble. Cela fait partie de l'aménagement du territoire* ». Un autre élu ajoute « *la musique, cela donne un plus, c'est très important pour l'attractivité. Cela coûte cher mais c'est un investissement, j'y crois profondément. Les gens aujourd'hui ne viendront plus s'installer dans un désert culturel* ».

La présence d'une pratique musicale amateur sur un territoire, indispensable selon les élus rencontrés, pose la question de l'échelle territoriale sur laquelle doivent rayonner les ensembles. Pour un élu, « *l'échelle intéressante en Mayenne, c'est celle des bassins de vie. Il faut conserver cette proximité. Les Pays mayennais composés d'une ville-centre qui rayonne sur 15 km en gros sont une bonne échelle. Il ne faut pas que les personnes aient des trajets de plus d'une demi-heure à effectuer : c'est la limite* ».

Des ensembles musicaux qui ont une fonction d'animation des territoires

Les ensembles amateurs donnent de nombreux concerts dans les territoires mayennais tout au long de l'année. Ces concerts créent une animation sur les territoires. Pour un élu : la pratique musicale amateur, « *c'est important aussi pour l'animation. Une des spécificités de la pratique musicale, c'est la présentation publique* ». De plus, ces concerts sont le plus souvent gratuits et drainent un public qui n'a pas forcément l'habitude de se rendre à des représentations. Ils jouent donc un rôle primordial de « porte d'entrée » dans une activité culturelle.

Des ensembles musicaux qui jouent encore un rôle identitaire

Bien qu'elle soit en diminution, la référence identitaire continue à être mise en avant par un certain nombre d'acteurs. A l'instar de ce président de chorale qui affirme « *notre chorale c'est important pour l'image de la commune* », un certain nombre d'ensembles continuent à revendiquer leur rôle sur la création d'une identité pour un territoire.

Les acteurs rencontrés ont défini trois niveaux de rôles pour les pratiques musicales amateurs. Le premier concerne l'essence même d'une pratique musicale collective : permettre aux personnes de pratiquer la musique. Le second niveau de rôles se situe à l'échelle de l'individu : prendre du plaisir, la rencontre avec l'autre, la dimension éducative, la dimension thérapeutique... Enfin, le troisième et dernier plan est celui de la société. La pratique musicale collective a un rôle sur la vie sociale des territoires, sur leur attractivité en rapport avec leur aménagement et développement, sur leur animation et sur leur identité.

1.3 Objectifs fondamentaux sur lesquels peut s'appuyer le développement des pratiques musicales amateurs collectives

1.3.1 L'accessibilité

Objectif central : Rendre accessible au plus grand nombre de Mayennais une pratique musicale amateur collective de qualité

L'objectif central du développement des pratiques musicales amateurs collectives à long terme est de rendre accessible ces pratiques au plus grand nombre de Mayennais. Ce souci d'égal accès constitue le point d'ancrage et le cap qui sera suivi par l'ensemble des moyens énoncés par la suite. Il est en effet transversal à tous les autres objectifs qui seront énoncés. Il répond très directement à l'ensemble des rôles et fonctions que les acteurs ont assigné à la pratique musicale collective. Rendre accessible au plus grand nombre cette pratique, c'est en effet donner la possibilité au plus grand nombre de bénéficier des implications de ces rôles pour le développement de l'individu et des territoires.

1.3.2 La diversité

Objectif fondamental n°1 : Promouvoir le développement d'une diversité de pratiques musicales collectives sur les territoires mayennais

Diversifier les pratiques musicales collectives, c'est élargir l'offre proposée, donner une richesse de contenu à ces pratiques, permettre une dynamique de création, d'innovation, d'émulation. C'est donc permettre d'élargir les possibilités d'accès à ces pratiques et au final, favoriser le développement d'un intérêt pour ces pratiques chez un public plus large. Élargir la diversité des pratiques, c'est aussi permettre de répondre à des nouvelles demandes et donc de trouver une nouvelle adéquation entre l'offre et la demande. C'est enfin ne pas laisser sur le bord de la route des individus qui de par leur âge, leurs origines sociales pourraient se sentir exclus des pratiques telles qu'elles existent actuellement.

1.3.3 La qualité

Objectif fondamental n°2 : Donner la possibilité aux ensembles amateurs de s'inscrire dans une progression qualitative constante de leur production musicale

Le plaisir de jouer est souvent revenu comme le moteur, la motivation principale des personnes à jouer ou à chanter dans un ensemble musical. Le développement qualitatif de la pratique semble primordial pour conserver et développer ce plaisir de jouer. Le désir, la volonté de qualité évite de rentrer dans un train-train, une routine émoullissante qui nuiraient à l'attractivité de l'ensemble et, au final, à sa pérennité.

La qualité d'une prestation, donner le mieux, le maximum de ses possibilités, attire à la fois le public, car une relation de respect s'instaure avec lui (« ils ne se fichent pas de nous », « ils ne nous prennent pas pour des personnes qui n'y connaissent rien ») et au final de nouveaux musiciens car l'ensemble fait des choses « bien ». Car l'exigence de qualité est aussi importante pour la fierté de l'individu : l'image qu'il va pouvoir renvoyer à la société par la pratique de son activité est importante pour la prise en compte de l'activité comme une activité pouvant contribuer à une structuration individuelle et collective de l'individu au sein de la société. Un équilibre doit bien sûr être trouvé dans les moyens à mettre en œuvre pour parvenir à un résultat qualitatif satisfaisant aux yeux de tous. Il faut sans doute veiller à ce que ces moyens ne nuisent pas à la fin qui est, avant tout, la recherche d'un plaisir partagé par tous.

1.3.4 La proximité

Objectif fondamental n°3 : Garantir une proximité de la pratique musicale collective à la population sur l'ensemble des territoires mayennais

La pratique musicale collective, gage d'une vie sociale riche, d'une attractivité supplémentaire, d'une animation simple et accessible, se doit de continuer à être présente sur l'ensemble des territoires mayennais et notamment les plus ruraux. Une répartition harmonieuse des pratiques amateurs doit pouvoir offrir un accès à la musique à toute la population quels que soient le lieu où elle habite, ses moyens financiers, ses moyens de locomotion et l'environnement culturel dans lequel elle évolue. Si la proximité géographique limite les déplacements et réduit les difficultés de mobilité, elle ne saurait cependant être le seul facteur à considérer. La proximité « financière » pour rendre accessible la musique y compris aux familles les plus modestes doit être prise en compte. La proximité du public par des concerts diversifiés, décentralisés et accessibles et par une communication adaptée peut également constituer un moyen pour rendre accessible la musique non pas, cette fois-ci, du côté de la pratique artistique mais sous l'angle de la diffusion, donc de la pratique culturelle.

A partir des rôles assignés par les acteurs à la pratique musicale collective, un objectif central et trois objectifs fondamentaux sont proposés pour favoriser le développement de cette pratique :

Objectif central : Rendre accessible au plus grand nombre de mayennais une pratique musicale amateur collective de qualité

Objectif fondamental n°1 : Promouvoir le développement d'une diversité de pratiques musicales collectives sur les territoires mayennais

Objectif fondamental n°2 : Donner la possibilité aux ensembles amateurs de s'inscrire dans une progression qualitative constante de leur production musicale

Objectif fondamental n°3 : Garantir une proximité de la pratique musicale collective à la population sur l'ensemble des territoires mayennais

2 Points faibles et points forts des pratiques musicales amateurs collectives en Mayenne

L'objectif central et les objectifs fondamentaux constituent une grille de lecture, un tamis à travers lequel les éléments de l'état des lieux vont être passés pour établir un diagnostic de la situation. Seuls les éléments les plus significatifs ont été retenus. Dans le détail, d'autres caractéristiques, issues de l'état des lieux, pourraient être relevées.

2.1 Des cadres des pratiques musicales amateurs collectives en Mayenne qui offrent un potentiel de développement intéressant

2.1.1 Des cadres qui peuvent être des moteurs pour le développement de la pratique musicale amateur...

Des pratiques musicales amateurs collectives qui sont bien structurées et qui sont, pour la plupart, sous une forme associative

Près de 80% des ensembles musicaux amateurs ont comme structure de rattachement une association. Ce statut associatif semble, d'après les acteurs, une condition *sine qua non* au bon fonctionnement et à l'épanouissement des pratiques musicales collectives. Il offre par ailleurs une visibilité de ces pratiques à l'échelle des territoires et un cadre pérenne d'actions. Enfin, il est le vecteur d'une vie sociale riche sur les territoires. En ce sens, la structuration d'une majorité des pratiques amateurs semble être un atout pour l'avenir de ces pratiques car il constitue un socle, une base de départ ayant un potentiel intéressant.

Mais la vie de ces structures serait moins intense que par le passé du fait d'un recul de l'engagement associatif. Ce recul de l'engagement associatif serait général et à mettre sur le compte d'un nombre important de facteurs au premier desquels un individualisme de plus en plus prégnant. Il se traduit par un fonctionnement des associations qui repose sur un nombre très limité de personnes. Ce nombre très limité de personnes en charge des affaires de l'association induit une fragilité aiguë du fonctionnement associatif des ensembles, ce qui constitue une menace pour leur pérennité.

Des ensembles qui disposent de moyens matériels et financiers globalement satisfaisants

De leur aveu même, la grande majorité des ensembles musicaux amateurs de la Mayenne bénéficie de moyens matériels et financiers de fonctionnement globalement satisfaisant. Ces moyens ne limiteraient pas les projets des ensembles et permettraient à ces ensembles d'évoluer dans des conditions de travail correctes. Ces moyens satisfaisants sont la conséquence d'une politique volontariste d'aide de la part des collectivités locales, au premier rang desquelles, les communes. Ils offrent un atout indéniable pour le développement des pratiques musicales.

Mais, ces aides importantes se portent en priorité en direction des ensembles à vents au détriment, relatif, des ensembles vocaux qui, bien qu'ayant peut-être moins de besoins, ne peuvent fonctionner sans un minimum de moyens. Ces aides acquises peut-être trop « automatiquement » chaque année par certains ensembles pourraient, par ailleurs, être préjudiciables à leur dynamisme et à leur créativité musicale et artistique. Enfin, des difficultés matérielles semblent persister ici ou là. Les ensembles à vents seraient confrontés, dans certain cas, à des difficultés de gestion de leur parc d'instruments qui aboutiraient à une inadéquation entre l'offre et la demande en instruments. Les ensembles, notamment vocaux, manqueraient par ailleurs de ressources financières pour financer des projets ponctuels de grande envergure tels que des concerts ou des rencontres. Enfin, dans certains territoires, les ensembles seraient confrontés à un manque de locaux tant pour les répétitions que pour les concerts.

Des écoles de musique qui jouent de plus en plus le rôle de pôles de ressources pour les pratiques amateurs

Les écoles de musique des territoires mayennais offrent de plus en plus de passerelles entre leurs enseignements et les pratiques amateurs. Il existe en effet un soutien de plus en plus important des écoles de musique à la formation des musiciens ayant une pratique amateur quelle que soit cette pratique. Ce soutien sur l'ensemble des territoires mayennais est le résultat de la structuration exceptionnelle des écoles de musique sur le territoire départementale et d'une stabilisation des positionnements respectifs des ensembles et des écoles. Elle résulte enfin d'une demande de formation accrue des musiciens des ensembles amateurs. L'offre de ressources et de services des écoles de musique constitue une opportunité importante pour les ensembles amateurs.

Mais, les écoles de musique doivent veiller à leur positionnement dans l'aide qu'elles peuvent apporter aux ensembles amateurs. Une trop grande intervention dans les pratiques amateurs pourrait, dans certains cas, aboutir à un risque de diminution de la vie associative autour de ces pratiques et de tous ses avantages. Il ne serait pas souhaitable que ces pratiques dans un cadre associatif prennent les traits, soient transformées en un service public. Ce changement dans la relation à l'activité pourrait être préjudiciable au développement des pratiques amateurs collectives et, de ce fait, à l'épanouissement des rôles qu'elles engendrent sur les territoires.

2.1.2 ...Mais qui peuvent, dans certains cas, constituer des freins

Des pratiques anciennes ancrées dans les territoires mais qui ne se sont, pour certaines, pas suffisamment renouvelées du fait d'un poids important des traditions

Les ensembles musicaux sont plus ou moins anciens selon que la pratique soit instrumentale ou vocale. Ils s'inscrivent cependant majoritairement dans des traditions militaires, d'éducation populaire ou religieuse avec leurs déclinaisons et conséquences. Le poids de l'histoire est encore très élevé chez certains ensembles et a pour conséquence un certain immobilisme, une certaine permanence qui est préjudiciable à leur évolution. Or cette absence d'évolution est très préjudiciable à la qualité et à la diversité des pratiques et des œuvres abordées par les ensembles et a pour conséquence une diminution de leur attractivité. La conservation des traditions pourrait donc mettre en cause la pérennité des ensembles, ensembles qui devraient plutôt être des laboratoires que des musées. La trop forte imprégnation des ensembles par des traditions n'étant plus tout à fait en phase avec les aspirations de notre société semble donc être une contrainte pour le développement des pratiques musicales amateurs.

Mais tout n'est pas à rejeter dans les traditions, loin de là, car elles peuvent constituer un patrimoine à sauvegarder et à faire vivre. Elles peuvent ainsi être gage d'expérience pour pouvoir se projeter dans l'avenir de façon sereine. La dimension collective des pratiques, le goût de l'effort, le parcours initiatique des jeunes musiciens... sont, par exemple, au nombre des traditions à conserver et à actualiser. Garder ce qu'il y a de positif dans les traditions tout en mettant ces éléments au goût du jour semble être la voie à suivre pour inscrire un ensemble dans un projet novateur et pérenne.

Une répartition géographique encore équilibrée des ensembles qui risque de se dégrader aux dépens du milieu rural isolé

Pour l'instant, les ensembles musicaux amateurs sont globalement bien répartis sur l'ensemble du territoire départemental. Certaines pratiques sont tout de même absentes de certains territoires. Ainsi, il n'existe que deux orchestres symphoniques amateurs sur l'ensemble du département (à Laval et à Mayenne) et les harmonies sont absentes du nord-est et du sud-ouest du département. La répartition harmonieuse des ensembles sur le territoire départemental devrait néanmoins se dégrader à court terme. Les ensembles les plus fragiles, quelles que soient leurs pratiques y compris les chorales, se situent souvent en milieu rural isolé. La disparition de ces ensembles remettrait en cause l'équilibre actuel et serait préjudiciable à l'animation donc à la vie des territoires les plus ruraux. Se pose alors la question de la préservation des cadres de la pratique existante car il peut être difficile de démarrer de nouvelles pratiques en l'absence totale de point d'ancrage. La disparition probable de certains ensembles constitue une menace réelle pour la pérennité d'accès à une pratique musicale collective sur certains territoires.

Mais la disparition des cadres de pratiques ne semble pas inéluctable si les pratiques sont marquées par une évolution nette. De nouveaux ensembles peuvent également se créer dans de nouvelles pratiques ou esthétiques. De plus, les pratiques, fragilisées par une diminution importante du nombre de musiciens, peuvent se regrouper à une échelle intercommunale.

Des structures qui ont, pour certaines, un fonctionnement trop vertical, trop institutionnel

Certaines formes de rigidité, préjudiciables au développement de la pratique amateur, ont pu être décelées dans les structures qui portent ces pratiques. La première résulte d'un fonctionnement peut-être trop vertical des structures : le nombre de porteurs du projet est souvent très restreint. Les projets gagneraient à être mieux partagés dans le cadre d'un fonctionnement plus horizontal et d'une concertation plus importante. Une seconde forme de rigidité se situerait dans un fonctionnement trop institutionnel de certains ensembles. Ils reposeraient trop sur leur collectivité locale de « tutelle » pour concevoir et porter de nouveaux projets. Cet adossement trop important nuirait à la dynamique interne des ensembles où les musiciens ne seraient plus en situation d'acteurs mais plus en situation de « consommateurs » d'un service avec toutes les conséquences négatives que cet état de fait entraîne (déficit d'« âme », d'investissement, de rencontres...). Pour sortir d'un phénomène de « ronron », d'une certaine forme de « muséification », préjudiciable à leur qualité et leur pérennité, les ensembles gagneraient à s'organiser de façon autonome pour porter des projets proposés par leurs propres acteurs : les musiciens. Au final, le fonctionnement actuel de certains ensembles, soit trop vertical, soit trop institutionnel ou les deux à la fois, constitue une contrainte pour le développement des pratiques.

Mais il existe une prise de conscience de cette situation dans un certain nombre d'ensembles. En interne, ils développent des modalités de participation intéressantes qui peuvent prendre la forme de groupes de réflexion pour le choix du répertoire, de la mise à disposition d'une partie d'un budget aux jeunes musiciens pour mener à bien des projets spécifiques... En externe, les collectivités locales qui financent très largement les ensembles amateurs semblent leur donner de plus en plus de liberté pour mener à bien de nouveaux projets.

Des fédérations qui ne jouent peut-être pas suffisamment leur rôle

L'adhésion des ensembles à une fédération se ferait plus par pragmatisme et par tradition que dans le cadre d'un véritable projet de formation ou d'échanges. Les fédérations ne mettraient donc peut-être pas suffisamment en avant ce qu'elles peuvent apporter aux ensembles en dehors de tarifs d'assurance et de droits SACEM préférentiels. Elles manqueraient en quelque sorte de visibilité par rapport aux ensembles. Les fédérations sont cependant également ce que les ensembles adhérents en font. Certains ensembles manqueraient de motivation pour insuffler une nouvelle dynamique aux fédérations. Ce déficit d'investissement ne permettrait pas aux fédérations d'identifier quels sont les besoins, les attentes des ensembles et donc de proposer des solutions pour y répondre. Le faible nombre de projets portés par les fédérations et la faible participation des ensembles adhérents sont une contrainte pour l'avenir des pratiques musicales collectives.

Mais les fédérations regroupent encore 70% des ensembles à vents. Elles ont donc encore un certain poids et pourraient de ce fait relativement aisément relancer une dynamique en multipliant les partenariats avec des structures existantes.

2.2 Des difficultés de recrutement de nouveaux musiciens amateurs

2.2.1 Un constat...

Des effectifs de certains ensembles qui ne sont pas assez fournis du fait de leur vieillissement et d'une difficulté à recruter de nouveaux musiciens

Plus de la moitié des ensembles musicaux amateurs ne se déclarent pas satisfaits de leur effectif en mettant le plus souvent en avant leur faiblesse. Ce nombre insuffisant de musiciens est à mettre en relation avec un vieillissement des musiciens actuels et des difficultés importantes à recruter de nouveaux musiciens. Il engendre des difficultés liées à la pratique notamment pour trouver un répertoire adapté et alimente également un risque de disparition de certains ensembles possédant des effectifs faibles, voire très faibles. Ce risque de disparition concerne surtout les ensembles à vents et chorales situées en milieu rural isolé. Certains ensembles situés dans ces espaces ont d'ailleurs malheureusement déjà disparu. Le vieillissement et le manque de recrutement de nouveaux musiciens constituent une menace pour la pérennité de la pratique en amateur sur certains territoires.

Une démographie des musiciens amateurs qui peut être la source de difficultés

La totalité des ensembles n'est pas marquée par un vieillissement de leurs musiciens. Dans un certain nombre d'ensembles, surtout chez les harmonies, il y a à la fois beaucoup de jeunes musiciens (issus, pour la plupart, des écoles de musique) et beaucoup de musiciens âgés : il existe donc un « trou » démographique dans la classe d'âge allant de 30 à 50 ans. Ce « trou » démographique pose un certain nombre de difficultés dans la gestion de l'ensemble : les jeunes sont trop jeunes pour prendre des responsabilités, les personnes âgées ne souhaitent plus en prendre... Ceci réduit considérablement le nombre de personnes sur lesquels peut reposer la gestion de l'ensemble et contribue à entretenir une certaine fragilité.

2.2.2 ...et différentes causes

Des difficultés démographiques des ensembles à mettre en relation avec la démographie mayennaise

Le vieillissement et la difficulté de recrutement de nouveaux musiciens dans certains ensembles, le « trou » démographique entre 30 et 50 ans chez d'autres ensembles seraient à mettre en lien avec la démographie mayennaise. Celle-ci est en effet marquée, à l'instar de nombreux autres départements ruraux, par un vieillissement de sa population et par un départ important des jeunes vers d'autres départements dans le but d'y effectuer leurs études et/ou d'y trouver du travail. La pratique musicale amateur collective peut toutefois être créatrice d'une attractivité : de nombreuses personnes reviennent dans le département soit à l'occasion de concerts, soit à l'occasion de répétitions de leur ensemble d'origine. D'autre part, des pratiques musicales collectives pourraient être développées en direction de publics plus âgés. Car, si, globalement, la situation démographique mayennaise handicape le développement de la pratique en amateur, ce fait étant malheureusement quasiment structurel, il pourrait cependant être contourné en proposant une offre diversifiée vers les populations présentes actuellement sur le territoire départemental.

Des valeurs véhiculées dans la société qui n'incitent pas à la pratique musicale

Le zapping, le moindre goût pour l'effort, un individualisme accru... sont autant de caractéristiques, parmi d'autres, de notre société qui ne favoriseraient pas le développement de la pratique musicale au sein d'un ensemble. Celle-ci réclame en effet certaines exigences : l'assiduité, le travail personnel, la persévérance... en porte-à-faux avec les valeurs mises en avant actuellement. Clairement, l'évolution des valeurs véhiculées par notre société représente une contrainte pour la pratique musicale collective en amateur. Le fossé est d'autant plus large lorsque certains ensembles ont pu rester arc-boutés à certaines traditions. De même, la mise en avant de l'évolution de la société comme bouc émissaire des difficultés qu'ont connues et que connaissent encore certains ensembles peut permettre d'occulter un débat sur leur évolution en interne. Cette évolution peut se faire par l'adoption de nouveaux répertoires et de nouvelles pratiques tout en conservant une exigence qualitative forte.

Une assise territoriale des ensembles qui ne correspond plus forcément à l'aire de recrutement des musiciens

Les ensembles musicaux amateurs possèdent de plus en plus un bassin de recrutement intercommunal. Pourtant, les structures qui portent ces ensembles sont encore communales. Il existe donc un décalage entre l'administration communale d'un ensemble et son aire de recrutement intercommunale. Ce décalage peut se traduire par un manque de visibilité de l'ensemble : dans sa communication, dans son recrutement et dans la répartition géographique des concerts. La prise en compte de l'échelle intercommunale des ensembles pourrait être un facteur de développement de la pratique musicale collective.

Une image péjorative des ensembles musicaux amateurs qui ne correspond plus à la réalité de leurs pratiques mais qui a encore la vie dure

Les ensembles musicaux amateurs, et notamment les fanfares et batteries-fanfares, souffrent d'une image un peu passéiste, un peu démodée auprès du grand public. Cette image repose sur une vision acquise de longue date et qui n'a pas été renouvelée. Elle constitue un grave handicap pour l'attractivité de ces pratiques. Pourtant, le renouveau des pratiques et des répertoires est une réalité dans bon nombre d'ensembles et constitue une opportunité pour améliorer cette attractivité. Pour s'imposer chez le plus grand nombre, elle doit sans doute passer par une communication accrue. L'évolution parfois très rapide et très radicale des ensembles a cependant pu s'accompagner d'un phénomène d'exclusion de certaines catégories de musiciens, notamment des plus âgés. Une diversification des pratiques devrait donner la possibilité à ces personnes de pouvoir continuer à avoir une pratique musicale.

Un nombre de musiciens amateurs qui pourrait être plus important par rapport au nombre d'élèves des écoles de musique

Les écoles de musique des territoires ont joué et continuent à jouer un rôle très positif sur le développement des pratiques musicales amateurs, notamment par la formation d'un nombre important de musiciens. Ces musiciens ont par ailleurs acquis un niveau qualitatif intéressant ouvrant la voie à une évolution qualitative des ensembles à la fois dans leur pratique et leur répertoire. Il apparaît cependant que le nombre de musiciens amateurs ayant une pratique collective pourrait être plus important par rapport au nombre d'élèves des écoles de musique (même en retirant les élèves des disciplines ayant moins facilement accès à ces pratiques : pianistes, guitaristes...). Cela pourrait s'expliquer, en interne, par un taux d'abandon relativement élevé au cours de l'apprentissage en école de musique et donc par un nombre d'élèves sortant des écoles de musique avec un niveau suffisant pour pratiquer au sein d'un ensemble amateur relativement faible. Un autre facteur, externe, serait le nombre de départs important des jeunes adultes vers d'autres départements pour effectuer leurs études ou trouver un emploi.

2.3 Des pratiques musicales qui évoluent et qui font preuve de dynamisme

2.3.1 Une évolution qui peut être retardée par certains facteurs...

Un manque de chefs pour encadrer la pratique à moyen terme

Certains ensembles, qu'ils soient vocaux ou à vents, sont actuellement à la recherche d'un chef, l'intérim étant assuré par un musicien de l'ensemble. Un déficit plus général, à moyen terme, de chefs pour encadrer la pratique amateur peut constituer une menace pour sa pérennité et son développement. Cet état de fait pose plusieurs questions. Bien que souhaitable de par son apport qualitatif, la présence d'un chef professionnel à la tête de chacun des ensembles amateurs semble illusoire. C'est pourquoi il conviendrait de favoriser la formation d'amateurs à la direction d'orchestre ou de chœur. Cette formation est indispensable pour assurer la relève au sein des ensembles existants, mais aussi pour développer la pratique par la création de nouveaux ensembles.

Des ensembles qui manquent de musiciens dans les pupitres de voix graves

Quels que soient les types d'ensembles, il existe un déséquilibre de musiciens en défaveur des pupitres de voix graves. Pour les chorales, ce déficit résulte d'un manque d'hommes au sein des ensembles à mettre en relation avec la culture française qui ne valoriserait pas la participation des hommes dans les ensembles vocaux. Dans les ensembles à vents, la carence de graves provient d'une part de l'absence d'instruments à disposition des musiciens du fait de leur coût élevé (basson, tuba, contre-tuba, basse...) et de l'absence de classes consacrées à l'enseignement de ces instruments dans certaines écoles de musique. Ce manque général de voix graves est préjudiciable à l'équilibre harmonique des ensembles et constitue une contrainte pour le développement qualitatif de leur production musicale.

Une assiduité aux répétitions parfois aléatoire

Certains ensembles sont confrontés à des difficultés de fréquentation des répétitions. Ces difficultés, qui peuvent être passagères ou pérennes, trouvent leur origine dans plusieurs causes sans doute fortement corrélées. Elles peuvent par exemple correspondre à un manque de motivation des musiciens amateurs dû à l'importance variable et relative que représente à leurs yeux le moment de répétition. Elles peuvent également venir de l'absence d'un projet mobilisateur proposé aux musiciens. En tout état de cause, l'absentéisme se révèle être une contrainte importante au développement qualitatif d'un ensemble.

Un public moins important et moins diversifié aux concerts

Globalement, le public assistant aux concerts des ensembles amateurs semble moins important et moins diversifié qu'il ne pouvait l'être auparavant. Cette tendance est une tendance générale qui souffre d'un certain nombre d'exceptions selon les territoires et selon les ensembles. Car la prestation en amateur demeure une porte d'entrée importante à une pratique culturelle pour un grand nombre de personnes. Cependant, ici ou là, on note un vieillissement du public dû à un désintéressement des jeunes pour ce type de prestation. Pour pallier cette difficulté, de nouvelles initiatives voient le jour pour renouveler le public en associant notamment le son à l'image, toujours avec un même mot d'ordre : la qualité de la prestation.

2.3.2 ...Mais confortée par d'autres

Un renouveau important du répertoire ces dernières années

Les ensembles vocaux et à vents ont largement diversifié leur répertoire. Cette diversification est à la fois source d'un plaisir renouvelé pour les musiciens et source d'attractivité nouvelle pour de nouveaux musiciens et pour le public dans le cadre des concerts. Elle a cependant été effectuée au profit d'un choix assez limité de styles comme la musique de film pour les harmonies ou la variété pour les chorales. Ces répertoires qui créent une attractivité à court terme peuvent aboutir à une situation analogue à celle ayant pu être connue à la suite de la surexploitation de certains répertoires. Il semble important de veiller à s'inscrire dans une évolution constante et ne pas forcément exploiter un « filon » jusqu'à son terme.

Une offre en pratiques musicales amateurs qui se diversifie de plus en plus

L'offre en pratiques musicales est actuellement dans une dynamique de diversification intéressante dans le cadre d'un accroissement de l'accessibilité à différents publics et d'une nouvelle attractivité pour les musiciens. Ces nouvelles pratiques qui s'effectuent au sein ou en dehors des ensembles existants, prennent, chez les ensembles à vents, la forme de batucadas, d'ensembles de cuivres, de steel-bands, de quintettes à vents, de big bands... Chez les chorales, de chœurs de chambre, de chœurs d'hommes, de réunions entre chorales pour aborder un répertoire plus conséquent... Ce bouillonnement, cette effervescence doivent être encouragés car ils constituent une opportunité pour le renouveau et l'attractivité de la pratique.

Des ensembles qui sont de plus en plus reconnus comme étant une activité artistique à part entière

Longtemps, les ensembles musicaux, notamment à vents, ont été considérés comme n'ayant qu'un but utilitaire. Ils devaient assurer un certain nombre de services pour leur commune. Ce rôle simplement utilitaire semble avoir évolué au profit d'une reconnaissance comme étant une activité artistique en tant que telle. Cette évolution du rôle est à mettre en relation avec une évolution de la relation entre le politique et les ensembles. Les ensembles bénéficient ainsi d'une nouvelle liberté pour porter de nouveaux projets. Cette liberté est une opportunité à saisir pour aller vers de nouvelles expériences.

De nombreux concerts, avec des programmes variés, sur l'ensemble du territoire départemental

Les ensembles amateurs donnent environ 300 concerts par an en plus des cérémonies commémoratives ou des jumelages. Ce chiffre, élevé, met en lumière le rôle essentiel des ensembles musicaux pour l'animation des territoires. Ces nombreux concerts sur l'ensemble du territoire créent par ailleurs une attractivité pour la musique, à la fois pour les musiciens mais aussi pour le public.

Une volonté d'échange importante avec d'autres ensembles à l'occasion de concerts, de rencontres

Il existe de nombreux échanges entre les différents ensembles. Ces échanges, par les rencontres qu'ils engendrent, sont une source d'enrichissement réciproque tant artistique que social. Il existe par ailleurs de nombreuses demandes d'échanges. Ces échanges constituent une opportunité pour le développement de la pratique musicale collective.

Diagnostic des pratiques musicales amateurs collectives en Mayenne

Atouts	Contraintes
<ul style="list-style-type: none"> • Un nombre relativement important de musiciens amateurs • Des pratiques musicales amateurs collectives qui sont bien structurées et qui sont, pour la plupart, sous une forme associative • Des ensembles qui disposent de moyens matériels et financiers globalement satisfaisants • Un renouveau important du répertoire ces dernières années • De nombreux concerts, avec des programmes variés, sur l'ensemble du territoire départemental • Une volonté d'échange importante avec d'autres ensembles à l'occasion de concerts, de rencontres 	<ul style="list-style-type: none"> • Des pratiques anciennes ancrées dans les territoires mais qui ne se sont, pour certaines, pas suffisamment renouvelées du fait d'un poids important des traditions • Des structures qui ont, pour certaines, un fonctionnement trop vertical, trop institutionnel • Des fédérations qui ne jouent peut-être pas suffisamment leur rôle • Des effectifs de certains ensembles qui ne sont pas assez fournis du fait de leur vieillissement et d'une difficulté à recruter de nouveaux musiciens • Une démographie des musiciens amateurs qui peut être la source de difficultés • Des valeurs véhiculées dans la société qui n'incitent pas à la pratique musicale • Une image péjorative des ensembles musicaux amateurs qui ne correspond plus à la réalité de leurs pratiques mais qui a encore la vie dure • Un nombre d'élèves arrivant en fin de cursus d'école de musique encore trop faible pour permettre aux pratiques musicales collectives de se développer • Des ensembles qui manquent de musiciens dans les pupitres de voix graves • Une assiduité aux répétitions parfois aléatoire • Un public moins important et moins diversifié aux concerts

Opportunités	Menaces
<ul style="list-style-type: none"> • Des écoles de musique qui jouent de plus en plus le rôle de pôles de ressources pour les pratiques amateurs • Une offre en pratiques musicales amateurs qui se diversifie de plus en plus • Des ensembles qui sont de plus en plus reconnus comme étant une activité artistique à part entière 	<ul style="list-style-type: none"> • Une répartition géographique encore équilibrée des ensembles qui risque de se dégrader aux dépens du milieu rural isolé • Des difficultés démographiques des ensembles à mettre en relation avec la démographie mayennaise • Une assise territoriale des ensembles qui ne correspond plus forcément à l'aire de recrutement des musiciens • Un manque de chefs pour encadrer la pratique à moyen terme

3 Pistes d'actions et de réflexions pour favoriser le développement des pratiques musicales amateurs collectives en Mayenne

3.1 Des propositions à partager dans le cadre d'une large participation des acteurs

3.1.1 Des pistes d'actions et de réflexions qui ne sont que...des pistes

Les pistes d'actions qui vont être proposées plus bas ne sont que... des pistes. Avant leur éventuelle mise en œuvre, elles devront en effet être partagées, appropriées, amendées dans le cadre d'une large concertation impliquant la plus grande diversité d'acteurs. Cette concertation, loin d'être inutile, doit permettre aux acteurs de réfléchir collectivement à l'avenir de leurs pratiques pour, ensuite, définir les actions les plus à même de conduire au projet désiré.

D'autre part, ces pistes d'actions s'adressent aux ensembles dans leur globalité, de façon transversale : une piste d'actions n'est pas destinée à un ou à plusieurs ensembles en particulier et chaque ensemble n'a pas vocation à mettre en œuvre l'ensemble des pistes d'actions. Tous les ensembles musicaux, quels que soient leurs projets ont en effet leur place dans le paysage musical amateur mayennais car chaque musicien n'a pas les mêmes aspirations, les mêmes envies, les mêmes désirs... L'idée d'une offre globale à l'échelle du territoire départemental, offre cohérente, complémentaire et également répartie doit en effet être un objectif recherché.

3.1.2 La question des moyens à mettre en œuvre

Parmi les moyens de mise en œuvre d'une action, on distingue généralement les moyens humains, matériels et financiers. Avant de mettre en branle ces moyens, il semble cependant important de répondre ou du moins réfléchir à un certain nombre de questions. La première question, et, sans doute, la plus essentielle, est : « pour quoi »...Quels moyens « pour quoi faire ? » Il semble en effet indispensable de se poser la question des objectifs et de l'efficacité potentielle d'une action avant de réfléchir aux moyens nécessaires pour la mettre en œuvre.

La seconde question est « quel(s) moyen(s) ? » Pour réaliser une action, différents moyens peuvent en effet être déployés. Il convient alors de réfléchir à l'efficacité du ou des moyen(s) utilisé(s) : quel sera le meilleur résultat en fonction du ou des moyen(s) utilisé(s) ?

Enfin, peuvent également se poser d'autres questions, notamment par rapport à l'échelle de mise en œuvre d'une action : « quelle sera l'échelle la plus pertinente pour réaliser l'action ? » Une action peut en effet être menée à plusieurs échelles : locale (en faveur d'un ensemble), intercommunale (en faveur d'un territoire), départementale (en faveur de l'ensemble des groupes musicaux du département) ; mais également par rapport au délai (court terme, moyen terme, long terme) et à la durée (action ponctuelle, répétée, pérenne...) de sa mise en œuvre.

3.2 Pistes d'actions et moyens de réalisation proposés

3.2.1 Les pistes d'actions

L'ensemble des pistes d'actions proposées est résumé dans un graphe d'objectifs consultable en annexe.

Axe 1-1 : Soutenir la dynamique de diversification des esthétiques musicales abordées par les ensembles amateurs

Un certain nombre d'ensembles musicaux amateurs s'inscrit déjà dans cette logique de diversification et de renouvellement des esthétiques musicales. D'autres ensembles, par manque d'envie ou par manque d'opportunité, ne se sont pas encore engagés dans ce mouvement. Il est pourtant un facteur indispensable pour le développement de l'attractivité de la pratique tant pour les musiciens amateurs actuels que pour les musiciens amateurs futurs. Il est ainsi un gage important de pérennité des ensembles.

Mesure 1.1.1 : Faciliter l'accès à de nouveaux répertoires

Lorsque les ensembles sont engagés dans un travail de diversification des répertoires, on s'aperçoit que cette diversification s'opère surtout au profit d'un nombre très limité de styles. Elle aboutirait donc à une concentration autour de répertoires très précis. C'est pourquoi il convient de mener un travail pour faciliter l'accès à de nouveaux répertoires tant dans la musique savante que dans des modes de transmission oraux.

Pistes d'actions :

Créer une parthèque départementale d'œuvres rares, originales explorant de nouvelles esthétiques (musique contemporaine, répertoire « savant » oublié...) :

- Donnerait la possibilité aux ensembles de découvrir de nouveaux répertoires sans prendre de « risques » financiers (un conducteur coûte cher, dans certains cas), de « risques » esthétiques (« c'est pas grave si cela ne plaît pas »)...
- Permettrait de faire circuler des œuvres récentes issues de commandes réalisées par des ensembles situés dans d'autres départements, d'autres régions...
- Aiderait les ensembles à avoir accès à d'autres œuvres que les seules œuvres présentes dans les catalogues des éditeurs
- Développerait un système de base de données pour permettre une plus grande diffusion des partitions

Développer une politique de commandes d'œuvres nouvelles :

- Permettrait d'aborder de nouvelles esthétiques à travers des œuvres spécialement construites pour un ensemble donné
- Impliquerait une rencontre entre le compositeur et les musiciens et des échanges nombreux notamment dans le cadre d'un travail de création
- Mobiliserait les ensembles autour d'un projet novateur
- Redonnerait une confiance, une fierté aux ensembles amateurs (« on s'intéresse à nous »)

Mesure 1.1.2 : Favoriser les rencontres entre ensembles, amateurs ou professionnels, ayant des pratiques et/ou des esthétiques différentes

Une rencontre avec des ensembles ayant des pratiques et/ou esthétiques novatrices (musique contemporaine, improvisation, croisement de différents styles dans une même œuvre...) permet de voir, d'écouter, de constater, de visu, toutes les potentialités offertes à un ensemble. En ce sens, une rencontre peut aider à franchir le pas vers l'appropriation d'une pratique ou d'une esthétique nouvelle (« pourquoi pas nous ? »). Elle est aussi source de découvertes et d'enrichissements.

Pistes d'actions :

Encourager les rencontres avec d'autres esthétiques, d'autres pratiques, d'autres arts lors de résidences d'artistes sur les territoires :

- Inciterait les ensembles et les musiciens à s'ouvrir à de nouveaux répertoires ou à de nouvelles esthétiques
- Rapprocherait le musicien amateur du musicien professionnel et serait un moyen de connaissance et de reconnaissance tout en gommant les peurs, les appréhensions réciproques
- Donnerait la possibilité aux ensembles amateurs de découvrir d'autres formes d'art vivant : danse, théâtre...

Faire intervenir des chefs invités auprès des ensembles amateurs pour explorer de nouvelles pratiques (improvisation, jazz, répertoire contemporain...) :

- Serait l'occasion d'une rencontre enrichissante à la fois pour les musiciens et pour le chef habituel de l'ensemble (« avoir un œil nouveau, une opinion nouvelle sur l'ensemble »)
- Permettrait d'aborder des modes, des cadres pédagogiques différents

Encourager les musiciens à aller écouter d'autres ensembles musicaux amateurs (et professionnels) se produisant sur leur territoire :

- Enrichirait la réflexion, le regard que l'on a par rapport à ses propres pratiques
- Serait la source d'idées nouvelles pour faire évoluer son jeu, son interprétation...
- Permettrait de « voir ce qui se passe quand on est de l'autre côté »

Axe 1-2 : Favoriser un élargissement des pratiques musicales actuelles vers de nouvelles pratiques

A l'image d'une diversification des répertoires, un élargissement des pratiques est source de renouvellement, d'évolution donc d'attractivité et de pérennité. Cet élargissement des pratiques ne doit cependant pas se faire au détriment de pratiques traditionnelles mais peut constituer une source d'enrichissement pour elles, créant ainsi de nouvelles dynamiques à l'échelle des ensembles.

Mesure 1.2.1 : Donner la possibilité aux musiciens amateurs, actuels ou à venir, d'avoir des pratiques plus spontanées en leur offrant la possibilité de se réunir dans des ensembles à géométrie variable

Il est naturel de dire : « on va jouer au tennis, au foot ensemble », il est tout aussi naturel de se faire un bœuf dans un groupe de jazz ou de rock dans le cadre des musiques actuelles mais pas dans les pratiques musicales amateurs plus traditionnelles : pourquoi ? Il existe sans doute un certain nombre de contraintes : rencontres entre les musiciens, le lieu, les partitions, les arrangements par rapport aux instruments disponibles, le répertoire... Ces rencontres plus spontanées au sein d'ensembles à géométrie variable pourraient pourtant créer de nouvelles motivations pour les musiciens en leur permettant de développer des projets plus personnels en relation avec leur envie, leur niveau, le style de musique qu'ils souhaitent aborder. Loin de mettre en péril les ensembles existants, ces nouvelles pratiques seraient source de créativité, de dynamisme pour ces ensembles. Des exemples actuels le montrent.

Pistes d'actions :

Favoriser la rencontre entre musiciens amateurs d'un territoire autour de projets communs plus spontanés en vue de la création de nouvelles formations :

- Pourrait créer une rencontre entre musiciens de différents ensembles : ensembles de cuivres, big bands, ensembles à cordes, chœurs d'hommes...ou de musiciens au sein d'un même ensemble : musique de chambre avec groupes à géométrie variable : quatuor à cordes, quintettes à vents, bandas, batucadas, chœurs de chambre...
- Donnerait de la créativité, de la réactivité, du dynamisme à l'ensemble des pratiques musicales amateurs
- Pourrait favoriser une prise de plaisir plus grande dans le cadre de projets correspondant plus à des aspirations individuelles
- Pourrait aboutir à la formation d'association de rencontres des musiciens amateurs d'un territoire aux côtés des écoles de musique

Développer de nouvelles pratiques vers un public n'ayant peu ou pas eu accès à une formation musicale :

- Permettrait de développer des pratiques musicales d'accès direct de qualité : steel-drum, djembé, chanson française... pour offrir une ouverture à la culture musicale à un public qui jusque-là n'en bénéficiait pas ou peu, tout en assurant un minimum d'apprentissage et la possibilité d'une ouverture vers d'autres pratiques
- Donnerait accès à la pratique musicale à de nouveaux publics jusqu'ici mis à l'écart : les « seniors » (avec l'évolution des pratiques et du répertoire : risque d'exclusion des plus âgés, importance de prendre en compte leurs attentes)

Elargir les missions du professeur coordonnateur des écoles-centres aux pratiques musicales amateurs des territoires pour leur apporter un soutien technique et pédagogique :

- Favoriserait une meilleure coordination des actions de l'école de musique en lien avec son territoire et ses acteurs culturels dont les ensembles musicaux amateurs existants ou en voie de création
- Permettrait de monter des projets communs, de donner de l'information sur le répertoire, de fournir des partitions, de faire des arrangements, de donner des conseils techniques et éventuellement de permettre une rencontre avec des professeurs de l'école de musique pour une aide ponctuelle aux musiciens amateurs
- Faciliterait une mise en réseau de musiciens amateurs, la création d'espaces de rencontre sur les territoires

Mesure 1.2.2 : Développer la participation des musiciens au sein des ensembles pour mieux partager les projets

Une participation accrue des musiciens au sein des ensembles pourrait avoir deux conséquences positives (parmi d'autres). Elle pourrait permettre de décharger les présidents et chefs de tâches lourdes qui pourraient être mieux réparties. Elle pourrait donner la possibilité de fondre les envies individuelles pour créer une ambition collective, source de motivation pour l'ensemble du groupe.

Pistes d'actions :

Impliquer les plus jeunes dans la gestion des associations en leur donnant la possibilité de porter des projets spécifiques avec un budget propre :

- Permettrait de réintégrer les plus jeunes au projet de l'ensemble musical
- Renouvellerait l'attractivité des ensembles auprès de jeunes musiciens amateurs
- Créerait une source de dynamisme pour l'ensemble de la formation

Organiser une concertation pour le choix du répertoire, l'organisation des concerts... (pas forcément formalisée) :

- Permettrait au plus grand nombre de musiciens de retrouver leur envie individuelle au sein d'une pratique collective
- Serait le vecteur d'une vie sociale plus importante (échanges, rencontres autour d'un verre...)
- Développerait une participation accrue des musiciens au sein des associations

Associer les ensembles amateurs à la réflexion, à la conception et à la mise en œuvre de projets d'établissement des écoles :

- Permettrait de définir les besoins, les attentes des groupes amateurs à l'échelle locale par rapport à l'école de musique, de développer des actions en faveur du développement des pratiques amateurs à l'échelle locale, de mieux définir les missions de chacun
- Aiderait les ensembles amateurs à réfléchir aux finalités de la pratique musicale amateur et ainsi de porter des projets en adéquation avec ces finalités
- Permettrait aux écoles de musique de se positionner en tant que lieu ressource pour les ensembles amateurs

- Pourrait permettre de développer des partenariats importants avec une association des musiciens de l'école pour assurer une continuité de la pratique musicale sur un territoire

Axe 2.1 : Permettre aux musiciens et aux encadrants d'avoir accès à une formation continue pour favoriser l'amélioration qualitative de leur jeu

L'évolution qualitative constante du jeu des musiciens amateurs constitue un facteur crucial d'attractivité et de pérennité des ensembles. La formation ne doit cependant pas constituer la fin mais n'être qu'un moyen. Une réflexion au sein de chaque ensemble est ainsi à mener pour déterminer qu'elles sont les moyens de formation les plus appropriés aux besoins et aux attentes des musiciens amateurs.

Mesure 2.1.1 : Continuer à proposer ou créer des formations adaptées aux besoins des musiciens amateurs en partenariat avec les écoles de musique des territoires

L'adéquation entre les besoins et attentes des musiciens amateurs d'un côté, et ce que peuvent fournir comme aide les écoles de musique de l'autre est au cœur de la problématique de la formation des musiciens amateurs. C'est pourquoi, il s'agit de mener une réflexion sur les contenus, la périodicité...des formations aux musiciens amateurs au cas par cas et ne pas tenter d'apporter un cadre tout fait pour toutes les situations. Il semble plutôt falloir du sur-mesure plus que du prêt-à-porter.

Pistes d'actions :

Continuer à promouvoir la création d'ateliers pour apporter un soutien technique aux ensembles amateurs :

- Permettrait d'apporter une souplesse suffisante pour inciter les musiciens des ensembles amateurs à se former
- Offrirait une troisième voie intéressante entre les cours en école et les cours dispensés à l'intérieur des sociétés musicales
- Pourrait élargir ce soutien technique dans le cadre de pratiques en groupes à géométrie variable

Aider ou poursuivre l'organisation de stages de pratique amateur à l'échelle départementale notamment dans le champ de la pratique vocale :

- Permettrait d'ouvrir à des formations que les écoles de musique des territoires ne peuvent pas satisfaire
- Donnerait la possibilité de rencontre entre des musiciens issus de différents ensembles et donc d'un partage d'expériences différentes
- Donnerait la possibilité de l'essor de la pratique vocale chez des publics peu conquis comme les hommes ou les enfants

Mesure 2.1.2 : Continuer à promouvoir la formation continue des chefs professionnels et amateurs ainsi que la formation de nouveaux chefs professionnels ou amateurs

Certains ensembles, vocaux ou instrumentaux, sont d'ores et déjà à la recherche d'un chef et peinent à en trouver un. Si de nouveaux chefs, professionnels ou amateurs, ne sont pas formés, la pratique musicale amateur collective s'expose à un problème de pénurie en Mayenne à moyen terme. Une autre question se surajoute à celle-ci : peut-on pourvoir l'ensemble des formations musicales en chefs professionnels ? Cela ne semble pas réaliste c'est pourquoi il faut aussi favoriser la formation de chefs amateurs.

Pistes d'actions :

Continuer à proposer une aide technique et pédagogique aux chefs amateurs sous la forme de tutorat :

- Permettrait de faire évoluer la technique de direction du chef in situ face à son orchestre
- Favoriserait une forme souple, non contraignante, évolutive de l'apprentissage

Continuer à organiser des formations pour améliorer la technique de direction des chefs amateurs et professionnels et former de nouveaux chefs professionnels ou amateurs :

- Pourrait s'inscrire dans la vocation départementale de l'ENM de Laval par l'organisation de cours de techniques de direction
- Pourrait permettre de garantir une pérennité de la pratique musicale en évitant les problèmes de déficit de chefs

Créer des formations à la composition, à l'arrangement, à la connaissance des répertoires sous la forme de stages ou sessions à destination de chefs ou d'amateurs curieux :

- Donnerait la possibilité d'adapter des œuvres aux effectifs disponibles
- Pourrait susciter l'envie de créer, d'arranger des mélodies...

Axe 2.2 : Aider les ensembles musicaux amateurs à se produire dans de bonnes conditions

La présentation au public est une des caractéristiques de l'activité de loisir « pratique musicale amateur collective ». La valorisation de la pratique passe donc par des prestations des ensembles musicaux amateurs de bonne facture. Le plaisir pour le musicien amateur de se produire dans de bonnes conditions est aussi important pour lui pour le regard qu'il peut porter sur sa pratique.

Mesure 2.2.1 : Mener une réflexion sur les lieux de prestations des ensembles musicaux amateurs

Les lieux de prestations peuvent avoir une incidence forte sur la qualité des prestations (notamment au niveau de l'acoustique) et donc sur les motivations des musiciens. Ils jouent aussi un rôle sur l'attractivité qu'une prestation peut avoir auprès du grand public.

Cependant, la vocation des ensembles musicaux amateurs est-elle de jouer uniquement dans ces lieux qui donnent effectivement un niveau qualitatif élevé au détriment, peut-être, de la rencontre avec le public et d'une diffusion plus large (processus d'identification avec un ensemble professionnel). Ainsi, la qualité du lieu de prestation est-il le seul facteur à prendre en compte pour son choix ?

Pistes d'actions et de réflexions :

Quels lieux pour quelles prestations amateurs ?

- Ne faudrait-il pas revenir à des formes et à des lieux de concerts moins formels qui auraient un effet moins « impressionnant » pour le public et donc l'inciterait plus à y participer ?
- Cette formalisation n'est-elle cependant pas une marque de respect vis-à-vis du public ?
- Le cérémonial entourant les concerts ne permet-il pas d'accéder à une qualité supplémentaire en créant une motivation, une attention, une concentration supplémentaire chez les musiciens et dans le public ?
- Ne faudrait-il pas parfois mettre un peu de côté la qualité d'un lieu au profit d'une visibilité plus importante aux yeux d'un plus large public ?

Donner la possibilité à tous les ensembles amateurs d'un territoire d'avoir accès gratuitement une fois par an à une salle de concert :

- Créerait une motivation, une envie de bien faire importante dans les ensembles
- Permettrait de désacraliser les lieux de concert auprès d'un public qui n'a pas forcément l'habitude de les fréquenter
- Donnerait la possibilité aux ensembles d'utiliser les fonds jusqu'alors nécessaires à la location d'une salle à une amélioration de la production, à la gratuité d'accès au concert...

Mesure 2.2.2 : Organiser des rencontres avec des artistes professionnels pour améliorer et explorer de nouvelles formes de prestations

Des ensembles, pour renouveler leur public, se tournent de plus en plus vers de nouvelles formes de prestations au cours desquels intervient l'image. D'autres ensembles produisent des concerts théâtralisés ou des comédies musicales. Il semble intéressant d'accompagner ce passage de concerts à des spectacles en mettant en avant l'exigence de qualité.

Pistes d'actions :

Organiser un travail avec des techniciens sous la forme de stages, de rencontres :

- Aiderait à aborder la question de la mise en espace, en son et en lumière des concerts
- Permettrait une nouvelle mise en valeur des prestations

Proposer un travail avec des metteurs en scène, des chorégraphes :

- Donnerait la possibilité aux ensembles d'avoir accès à d'autres formes de prestations
- Permettrait aux musiciens d'aborder d'autres formes d'arts vivants

Axe 3.1 : Préserver une répartition harmonieuse des ensembles musicaux amateurs sur l'ensemble du territoire départemental

Une répartition harmonieuse des ensembles musicaux amateurs sur l'ensemble du territoire départemental est indispensable pour l'aménagement et le développement des territoires mayennais. Loin d'avoir un rôle purement musical, les ensembles ont aussi une fonction de création de lien social, d'animation, d'identité sur les territoires. Une disparition des ensembles dans les territoires ruraux les plus isolés serait un handicap supplémentaire pour le développement de ces territoires.

Mesure 3.1.1 : Mener une réflexion sur la territorialité des ensembles musicaux amateurs

Pistes de réflexions :

Quelle échelle territoriale pour les ensembles musicaux amateurs ? Echelle communale, intercommunale, intercommunautaire (entre communautés) ?

- Quel serait l'intérêt de l'aire intercommunale ?
- Les regroupements d'ensembles communaux au sein d'ensembles intercommunaux pourraient-ils créer une nouvelle attractivité ?
- Une mise en cohérence des échelles « administratives » des ensembles avec leur aire de recrutement serait-elle source d'une meilleure lisibilité par rapport à la population ?
- L'échelle intercommunale pourrait-elle permettre d'avoir accès à des ressources et des moyens accrus ?
- Permettrait-elle de conserver des prestations, des concerts sur l'ensemble du territoire intercommunal ?
- Ne nuirait-elle pas à la nécessaire proximité des pratiques ?

Mesure 3.1.2 : Donner accès à l'ensemble de la population à des pratiques musicales plus rares (orchestre symphonique, grands chœurs...)

Un certain nombre de pratiques comme la pratique en orchestre symphonique ou la pratique dans des chœurs abordant des grandes œuvres du répertoire sont absentes d'un certain nombre de territoires. Il ne semble pas possible qu'un jour l'ensemble des territoires dispose en leur sein de ces ensembles. C'est pourquoi, il convient d'organiser une mobilité des ensembles et des musiciens vers des lieux de réunion communs.

Pistes d'actions :

Organiser un travail par sessions ou par projets à différents niveaux d'échelles territoriales :

- Permettrait de réunir ponctuellement un plus grand nombre de musiciens pour favoriser le travail de répétitions
- Donnerait la possibilité de constituer des ensembles de plus grande taille plus en adéquation avec les besoins et les attentes des musiciens et la production de certaines œuvres

- Permettrait de faire participer des musiciens qui habitent hors des territoires

Continuer à organiser des rencontres thématiques comme les rencontres cordes :

- Permettrait de mettre en valeur la pratique au sein d'ensembles à cordes
- Favoriserait le développement de la pratique à cordes

Axe 3.2 : Améliorer l'accessibilité financière du plus grand nombre à la pratique musicale

La pratique musicale est onéreuse et de ce fait, peut ne pas être ouverte à tous. C'est pourquoi il conviendrait d'améliorer l'accessibilité financière de la pratique musicale du plus grand nombre en réalisant notamment des économies d'échelle. Certaines pratiques semblent d'autre part être plus accessibles que d'autres. Il conviendrait de rétablir une certaine équité dans cet accès.

Mesure 3.2.1 : Aider à la mutualisation des moyens pour favoriser les économies d'échelle

Un certain nombre d'ensembles manque de moyens pour acheter ou entretenir leurs instruments ou pour acheter des partitions. Une mutualisation des moyens pourrait permettre de pallier ces problèmes.

Pistes d'actions :

Créer un parc départemental d'instruments rares (hautbois, bassons, cors, contrebassons, harpes, tubas, contre-tubas, percussions...) :

- Permettrait de décharger les associations d'une gestion coûteuse des instruments
- Permettrait de faire circuler les instruments sur le département
- Permettrait d'élargir les pratiques à de nouveaux instruments utiles à l'unité harmonique des ensembles

Créer une bourse d'échange départementale des partitions ou, en tout cas, favoriser les échanges de partitions :

- Permettrait de favoriser la circulation d'un nouveau répertoire
- Permettrait de diminuer les coûts liés à l'achat de partitions par les ensembles
- Permettrait de limiter le recours aux photocopies

Mesure 3.2.2 : Mieux répartir les moyens entre les différents types d'ensembles en favorisant l'octroi des aides sur la base de projets

Il existe une grande disparité entre les aides accordées aux ensembles amateurs, à la fois entre ensembles au sein d'un même type et entre types d'ensembles. Globalement, les chorales sont ainsi moins aidées que les ensembles à vents. Ces disparités ne reposent pas le plus souvent sur des différences de contenus de projets. Les ensembles qui développent le plus grand nombre ou les projets les plus novateurs ne sont en effet pas forcément les mieux aidés.

Pistes d'actions :

Faciliter le recours à des aides pour l'organisation de projets novateurs et/ou de grande envergure :

- Favoriserait les rencontres, les concerts communs nécessitant une organisation plus importante
- Aiderait les ensembles à accéder à des productions de meilleure qualité
- Inciterait les ensembles à se lancer dans des projets (moins de freins financiers)
- Pourrait s'effectuer sous la forme d'aides indirectes comme des aides à la communication
- Permettrait d'identifier de nouvelles pratiques, de nouveaux répertoires

Favoriser le développement d'un financement par projets qui pourrait être pluriannuel :

- La recherche de moyens financiers susciterait la création, l'innovation...
- Elle permettrait de mettre d'abord en avant les objectifs avant la nécessité de disposer de moyens financiers

Axe 3.3 : Porter à la connaissance du plus grand nombre l'existence d'une pratique musicale amateur sur son territoire

Il existe un déficit de connaissance et de reconnaissance des pratiques musicales amateurs collectives sur les territoires. Il se fonde sur une vision soit passéiste des productions musicales (« c'est ringard ») soit sur une vision élitiste (« ce n'est pas pour nous »). C'est pourquoi il pourrait être intéressant de multiplier les lieux de rencontres entre les ensembles et le public et de développer de nouveaux modes de communication.

Mesure 3.3.1 : Soutenir l'émergence de projets novateurs multipliant les espaces de rencontres avec de nouveaux publics

La multiplication des espaces de rencontres entre les ensembles musicaux amateurs et le public semble nécessaire pour conquérir un nouveau public qui n'a pas l'habitude de se déplacer aux concerts. Ces nouveaux espaces auraient pour fonction de donner à voir et à entendre ces ensembles et ainsi de donner la possibilité au public de se forger sa propre opinion sur la musique jouée par les ensembles. Il n'en resterait pas à une idée vague, préconçue ou stéréotypée de la musique acoustique. Ces initiatives pourraient ensuite donner envie à ce public d'aller assister à des concerts.

Pistes d'actions :

Créer un festival des pratiques musicales amateurs en identifiant une dizaine de concerts (gratuits) par an sur l'ensemble du département et en leur faisant bénéficier d'une communication départementale :

- Permettrait de mettre en valeur la pratique musicale amateur auprès du grand public
- Créerait une dynamique d'échanges, de rencontres entre musiciens des ensembles
- Pourrait s'inscrire dans le cadre de projets plus globaux : résidences d'artistes, rencontres avec des ensembles venus d'autres départements...
- Pourrait permettre de mettre en avant de nouvelles pratiques, de nouvelles esthétiques...
- L'« effet festival » pourrait permettre d'attirer un public plus nombreux et plus diversifié

Diversifier les lieux de prestations pour aller à la rencontre d'un nouveau public :

- Permettrait d'aller à la rencontre du public là où il se trouve (« puisque le public ne vient pas, aller vers le public »)
- Les ensembles amateurs pourraient donner des mini-concerts dans des supermarchés, dans des stades, au sein d'entreprises...
- Ils pourraient développer des projets avec des collèges, des lycées... pour poursuivre le travail effectué par les musiciens intervenants dans les écoles primaires

Mesure 3.3.2 : Développer de nouveaux outils de communication pour mettre en valeur les pratiques musicales amateurs collectives

Force est de constater que les outils « classiques » de communication ne suffisent pas (plus) à attirer un nouveau public aux concerts. Ainsi en est-il des affiches qui n'ont un impact qu'auprès de personnes déjà intéressées mais qui n'incitent pas ou peu de nouveaux publics à venir assister aux concerts.

Pistes d'actions :

Créer une émission de radio dans une radio locale au cours de laquelle seraient diffusés des enregistrements de concerts, de répétitions... avec des interviews des présidents, des chefs...avec annonce des concerts :

- Conférerait une visibilité médiatique à ces pratiques musicales
- Permettrait de développer une nouvelle image de ces pratiques (image conforme à la réalité qui a beaucoup évolué)
- Permettrait de passer d'un support inerte (les affiches) à un support vivant (le son)

Créer un site Internet ou développer un module « pratiques amateurs » au sein du futur site de l'ADDM 53 et créer une feuille d'information trimestrielle papier ou électronique à destination des musiciens des ensembles amateurs et du grand public (un peu comme « Transistor » mais pour la musique « classique ») :

- Donnerait la possibilité aux ensembles d'annoncer leurs concerts pour éviter les « télescopages » de plusieurs concerts dans un même week-end
- Devrait inclure un module médias (permettant d'inclure du son et de l'image) pour voir et entendre les ensembles musicaux
- Favoriserait une mise en réseau des ensembles pour échanger des idées, construire des projets communs
- Inciterait les musiciens à aller écouter d'autres ensembles amateurs

3.2.2 Quels moyens déployer pour mettre en œuvre ces pistes d'actions ?

Un besoin de coordination, de conseil...

Préparer un concert, organiser une émission de radio, un stage, une formation...entraîne autant de tâches « invisibles » en amont : prendre des contacts, mettre en place des outils de communication, trouver les personnes aptes à diriger une formation, assurer la logistique... Ces tâches « invisibles » et apparemment non productives permettent *in fine* aux participants de tirer le meilleur bénéfice de leur participation et donc participent directement au développement de la pratique musicale en amateur.

La mise en place de moyens humains pour la coordination, le conseil, la mise en réseau, l'expertise... semble donc indispensable pour le développement de la pratique musicale amateur collective. Cependant, à quelle échelle déployer ces moyens ? Sur quelles structures s'appuyer pour trouver les ressources nécessaires ? Une coordination à l'échelle départementale de différentes actions, à l'instar de ce qui s'est fait et s'effectue encore actuellement dans le cadre de la mise en œuvre du « plan musique », semble indispensable pour à la fois mener les actions qui relèvent de cette échelle et apporter une expertise technique et une mise en cohérence des différentes actions menées dans les différents territoires mayennais. L'échelle départementale serait l'échelle pertinente également pour effectuer un travail de suivi, de veille pour voir, comprendre et accompagner l'évolution des pratiques musicales amateurs. Il serait donc naturel que l'ADDM 53, association au service du développement musical des territoires, puisse disposer des moyens humains nécessaires pour renforcer les actions actuellement menées et lancer de nouvelles initiatives.

Au sein des territoires, comme mentionné dans les pistes d'actions, le professeur coordonnateur des écoles de musique agréées pourrait jouer un rôle d'agent de développement des pratiques musicales amateurs collectives au niveau local. Il jouerait alors le rôle d'interface entre l'école de musique du territoire et les acteurs des ensembles musicaux amateurs existants ou en voie de création. Sur un plan plus technique, il pourrait donner de l'information sur le répertoire, fournir des partitions, faire des arrangements... Au niveau pédagogique, il pourrait mettre en relation les musiciens amateurs avec les professeurs de l'école de musique pour une aide ponctuelle.

Un développement qui ne peut se faire sans une participation active des musiciens amateurs et de leurs encadrants

Le chargé de la mission du développement de la pratique musicale en amateur, à l'échelle départementale, et les professeurs coordonnateurs à l'échelle des territoires, seraient malgré tout dans une logique d'accompagnement, de propositions, d'incitation, de conseils et non dans une logique d'intervention. Il s'agirait en effet pour eux moins de « faire » que d'aider à « faire ». C'est pourquoi les musiciens et leurs encadrants devraient s'organiser pour être forces de proposition. Les acteurs du développement des pratiques musicales amateurs collectives sont en effet les premières chevilles ouvrières du développement de leurs pratiques. Rien ne peut s'effectuer sans eux : dans une logique ascendante du développement, les actions doivent pouvoir répondre le plus fidèlement possible à leurs aspirations.

Une mutualisation de moyens matériels, source d'économies, qui pourrait donner lieu à un redéploiement de moyens financiers

Les pistes d'actions proposées ont bien entendu un coût. Même s'il est très difficile de chiffrer le budget à consacrer à chacune des actions, ces coûts sont sans doute, le plus souvent, faibles et pourraient être financés par des redéploiements de crédits. La mutualisation des moyens matériels pourrait en effet éviter aux ensembles musicaux amateurs des dépenses inutiles. La création d'un parc départemental d'instruments rares, une circulation accrue des partitions entre ensembles... pourraient, par exemple, constituer des sources d'économie substantielles. Ces économies, réalisées également par les collectivités locales, pourraient donner l'occasion de procéder à des redéploiements de crédits dans le cadre d'une optimisation de l'utilisation de la ressource financière. Elles pourraient donner la possibilité d'aider des projets s'inscrivant dans des démarches ascendantes portées par un grand nombre d'acteurs plutôt que des projets correspondant à des démarches descendantes, institutionnelles, ayant une faible résonance au niveau local.

Les 31 pistes d'actions et de réflexions proposées ont été déclinées à partir de l'objectif central (l'accessibilité) et des objectifs fondamentaux (la diversité, la qualité et la proximité) suivant 7 axes et 15 mesures (voir graphe d'objectifs). Avant leur éventuelle mise en œuvre, elles devront bien entendu être partagées, appropriées, amendées dans le cadre d'une large concertation impliquant la plus grande diversité d'acteurs.

Ces pistes d'actions et de réflexions s'adressent aux ensembles dans leur globalité, de façon transversale : une piste d'actions n'est pas destinée à un ou à plusieurs ensembles en particulier et chaque ensemble n'a pas vocation à mettre en œuvre l'ensemble des pistes.

Les moyens à déployer pour la mise en œuvre de ces actions concerneraient en premier lieu des moyens humains. Il existe en effet un besoin de conseil, de coordination, de mise en réseau, d'expertise... à la fois à l'échelle départementale et à l'échelle des territoires. Les coûts pourraient être financés grâce à la réalisation d'économies par une mutualisation accrue de moyens matériels. Les moyens financiers dégagés pourraient ensuite donner lieu à un redéploiement de crédits en faveur de projets innovants.

Conclusion

Le département de la Mayenne compte environ 3500 musiciens amateurs qui jouent ou chantent au sein d'une centaine d'ensembles (17 harmonies, 22 batteries-fanfaires, 5 fanfares, 2 ensembles de trompes de chasse, 2 orchestres symphoniques et 53 chorales ou ensembles vocaux). Ces pratiques sont anciennes pour les ensembles à vents (leur âge moyen est de 64 ans) et plus récentes pour les ensembles vocaux (17 ans en moyenne). Le budget moyen des ensembles musicaux amateurs mayennais était d'environ 2900 € en 2003, les recettes des ensembles étant composées, en moyenne, pour près de 40% d'aides financières publiques. L'âge moyen d'un(e) musicien(e) évoluant dans un ensemble à vents est de 35 ans, celui d'un(e) musicien(e) chantant dans un ensemble vocal de 52 ans. Alors que près de 40% des instrumentistes des ensembles à vents sont âgés de 15 à 29 ans, 40% des choristes ont un âge compris entre 60 et 74 ans. Les chorales, avec 73% de femmes, sont beaucoup plus féminisées que les ensembles à vents qui n'en comptent que 20%. Les ensembles musicaux amateurs ont donné environ 300 prestations en 2003 réparties sur l'ensemble du territoire départemental réunissant environ 40000 spectateurs... Voici quelques résultats chiffrés de l'état des lieux réalisés au cours de l'étude sur les pratiques musicales amateurs collectives en Mayenne.

Au-delà de ces chiffres, l'étude a également permis de mettre en lumière un certain nombre de points forts et de points faibles actuels et à venir de ces pratiques. Concernant les atouts et opportunités, il ressort que les pratiques musicales amateurs collectives sont bien structurées et bénéficient d'un soutien important des collectivités locales. L'étude a également montré qu'un renouvellement des répertoires et des pratiques s'opérait et créait une nouvelle attractivité pour ces pratiques musicales amateurs. Parmi les contraintes ou menaces qui pèsent sur ces pratiques, on peut noter, chez certains ensembles, une diminution des effectifs due à un vieillissement et à une difficulté à recruter de nouveaux musiciens. Cette diminution des effectifs compromet leur pérennité et remet en cause la répartition géographique jusqu'ici équilibrée des ensembles en défaveur des territoires ruraux les plus isolés.

Suite à ce diagnostic, un certain nombre de pistes d'actions et de réflexions ont été proposées pour rendre accessible au plus grand nombre de Mayennais une pratique musicale amateur collective de qualité. Elles visent à promouvoir le développement d'une diversité de pratiques musicales amateurs collectives sur les territoires mayennais, à donner la possibilité aux ensembles musicaux amateurs de s'inscrire dans une progression qualitative constante de leur production musicale et à garantir une proximité de la pratique musicale collective sur l'ensemble des territoires mayennais.

Les pistes d'actions proposées, avant leurs éventuelles mises en œuvre, devront bien entendu être partagées, appropriées, amendées dans le cadre d'une large concertation impliquant la plus grande diversité d'acteurs : le développement des pratiques musicales amateurs collectives en Mayenne ne peut se faire sans une participation active des musiciens amateurs et de leurs encadrants.

L'étude a enfin montré que les pratiques musicales amateurs collectives jouent un grand rôle dans la construction des individus et de la société. Elles enrichissent la vie sociale des territoires par les rencontres et les échanges qu'elles génèrent. Elles sont par ailleurs gage d'attractivité pour de nouvelles activités et de nouvelles populations qui sont à la recherche de territoires animés et vivants. Les pratiques musicales amateurs collectives sont donc une composante à part entière de l'aménagement et du développement culturel des territoires mayennais. La poursuite d'une politique volontariste en leur faveur est indispensable pour ne pas faire mentir le slogan : « La Mayenne, toute la vie à portée de main ! »